



CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

1. PREALABLE - Les présentes conditions générales de vente ainsi que les dispositions particulières à nos tarifs annulent, en tant que besoin, les précédentes et sont modifiables sans préavis.

Nous effectuons nos ventes sur la base des présentes conditions générales, qui constituent la loi des parties, et ceci nonobstant toute stipulation ou tout document contraire, tels que conditions générales d'achat du client. Toute commande, pour être valable, implique l'adhésion sans réserve aux conditions générales de vente ci-après et aux dispositions de nos divers tarifs.

2. COMMANDES - Tous documents transmis au Vendeur par l'Acheteur portant commande et signés par celui-ci, l'engagent.

Les ventes traitées par nos agents ou intermédiaires ne deviennent définitives qu'après avoir été acceptées par nous. Nous n'accusons pas réception des commandes; tout ordre non refusé par écrit, sous quinzaine de sa réception au siège, est considéré accepté par nous.

Les commandes, pour être valables, impliquent l'adhésion complète à toutes nos conditions générales et particulières de vente et aux dispositions de nos divers tarifs.

3. PRIX - Nos prix, tarifs, publicités, catalogues, etc. , sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

4. VENTES - Nos marchandises sont toujours facturées au cours du jour de l'expédition. Une fois acceptés par la Direction, nos prix seront fermes et non révisables, sauf si la marchandise n'est pas livrable dans un délai d'un mois.

En cas de changement de situation du Client, de décès, incapacité, dissolution, modification de structure juridique, sociale ou économique, notre Société se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde. Aucune déduction sur le montant des factures n'est acceptée, quel qu'en soit le motif.

5. DELAIS - Nous nous efforçons de livrer les marchandises commandées dans les délais normaux, mais les délais indiqués par nous sont donnés sans engagement : nous ne garantissons aucune expédition pour une date fixée. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les produits ou de réclamer des dommages et intérêts.

En cas de livraison partielle de la commande, le solde non livré ne peut retarder le règlement de la partie livrée.

Les reliquats de commande sont alors livrés au fur et à mesure de nos possibilités.

En cas de force majeure, nous sommes libérés de l'obligation de livraison.

6. RETOUR DE MARCHANDISES - Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord préalable écrit du Siège Social, les accords de nos agents ou intermédiaires n'étant à considérer que comme propositions. Nous nous réservons la possibilité d'appliquer une réfection sur les prix auxquels les marchandises ont été facturées, ainsi qu'un délai maximal de réexpédition au-delà duquel notre accord deviendra caduc. Les retours de marchandises consécutifs à une erreur de nos clients pourront être dépendants du passage d'une commande de remplacement dont nous fixerons le montant minimal.

7. LIVRAISONS - Nos marchandises sont considérées comme livrées à partir, soit de la remise de celles-ci au transporteur, soit par signature des bordereaux de livraison par l'Acheteur ou le Destinataire à l'occasion des livraisons effectuées par nos soins.

8. TRANSPORT - Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur ou du Destinataire, quelles que soient les conditions de vente, le mode de transport et les modalités de l'expédition ; il en est ainsi de même en cas de vente franco ou contre remboursement.

9. RECLAMATIONS - Toute réclamation éventuelle doit nous être formulée ainsi qu'au transporteur dans les quarante-huit heures qui suivent la réception de la marchandise et confirmée par écrit dans un délai de trois jours au plus ; passé ce délai, elles ne seront plus admises.

10. CONDITIONS DE PAIEMENT - Le paiement de nos marchandises doit être effectué de façon anticipée par rapport à nos livraisons et doit être joint à la confirmation de commande de marchandise soumise aux conditions générales de vente précitées.

11. ATTRIBUTION DE COMPETENCE - Toutes contestations relatives à l'exécution d'un ordre, commande ou marché ou de ses suites, ou à l'interprétation de ses clauses, seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Montauban et ce, même s'il y a pluralité de défendeurs. Toutefois nous nous réservons la faculté de saisir les Tribunaux du domicile des défendeurs.